

Le 1^{er} novembre 2011

PAR SDÉ ET COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Annie Gariépy

Avocate

8, du Village boisé
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2W 1N1

Tél. : (450) 515-1859

Télec. : (450) 515-6606

C. élec. : gariepy.annie@videotron.ca

**OBJET : Demande d'autorisation du Distributeur pour réaliser le projet
lecture à distance Phase 1
Amendement de la preuve du RNCREQ
Dossier : R-3770-2011**

Chère consœur,

Le RNCREQ joint à la présente, une copie amendée de la preuve du RNCREQ dans le dossier mentionné en rubrique. Le RNCREQ demande à la Régie de bien vouloir accepter cette nouvelle version, qui remplacera la précédente, pour les motifs suivants.

Tel qu'annoncé dans sa demande d'intervention, le RNCREQ s'est entendu avec UC afin de consulter l'analyse économique rendue par M. Paul Paquin, analyste externe, pour cette dernière dans le dossier.

Tel que convenu, l'analyste et l'expert-conseil retenus par le RNCREQ ont eu accès à une version préliminaire du rapport d'analyse quelques jours avant la date du dépôt des preuves. Cependant, les contraintes imposées par les délais dans le présent dossier n'ont pas permis aux analystes des deux intervenants ainsi qu'à l'expert-conseil du RNCREQ de se contacter pour échanger sur les versions finales des preuves et de compléter la conciliation des positions respectives eut égard à l'analyse économique.

Ce faisant, la version de la preuve du RNCREQ déposée le 27 octobre ne reflète pas la position exacte du RNCREQ quant à sa compréhension du rapport d'analyse produit par UC et ne reflète pas de la réelle conciliation de la position des intervenants.

Le RNCREQ soumet que le dépôt de cette preuve amendée évitera qu'il ait à recourir à une clarification de sa position, relativement à cet aspect de sa preuve, au moyen de demande de renseignements ou par un autre mode procédural.

C'est pourquoi le RNCREQ demande respectueusement à la Régie de bien vouloir accepter la présente preuve amendée pour valoir pour la preuve du RNCREQ.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Annie Gariépy". The signature is fluid and cursive, with a large initial 'A' and 'G'.

Me Annie Gariépy

c.c. Me Jean-Olivier Tremblay (HQD)
Philippe Bourke